



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

administration centrale

Question écrite n° 42908

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de bien vouloir lui faire connaître le nombre de personnel affecté à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ainsi que les indices de rémunération en entrée de grade pour chacune des procédures de désignation à savoir le tour ordinaire, le tour extérieur fonctionnaire et le tour extérieur du Gouvernement.

Texte de la réponse

Au 1er janvier 2009, l'inspection générale de l'administration était composée de 51 inspecteurs et inspecteurs généraux de l'administration, dont 6 inspecteurs et inspecteurs généraux placés en position de mise à disposition. A cet effectif s'ajoutent également 8 chargés de mission dont la gestion budgétaire ne relève pas de l'IGA. L'équipe administrative de soutien est quant à elle composée de 16 personnes. Selon les dispositions statutaires du corps de l'inspection générale de l'administration, tout inspecteur ou inspecteur général recruté à l'inspection générale de l'administration, quelque soit la procédure de recrutement, est classé, lors de la nomination, à l'échelon comportant un indice de rémunération égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont il bénéficiait dans son corps ou emploi d'origine. Le tableau ci-après récapitule les indices d'entrée de grade.

	EFFECTIF EN ACTIVITÉ 1er janvier 2009	INDICE D'ENTRÉE de grade
Inspecteurs 2e classe	4	452
Inspecteurs 1re classe	16	658
Inspecteurs généraux	28	963
Inspecteurs généraux en service extraordinaire	3	
Total	51	

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42908

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1717

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3123